



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'entreprendre des travaux

[Guide des entreprises et professionnels](#) ▶ : [Accueil professionnels](#) ▶ [Secteurs d'activité](#) ▶ [Urbanisme - BTP](#) ▶ [Services en ligne et formulaires](#) ▶ [Déclaration annuelle des linéaires pour les exploitants de réseaux](#) ▶

Déclaration annuelle des linéaires pour les exploitants de réseaux

Mis à jour le 27 novembre 2017

[Formulaire](#) 

Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

Permet aux exploitants de réseaux et canalisations d'effectuer la déclaration, obligatoire au cours du 1er trimestre de chaque année, des longueurs cumulées, hors branchements, des ouvrages qu'ils exploitent au 31 décembre précédent.

À envoyer :

> soit par courrier à l'adresse suivante :

INERIS – Service Guichet Unique
Parc technologique Alata - BP 2
60550 Verneuil-en-Halatte

> soit par télécopie au n° 03 44 55 68 48

Particuliers

> [Déclaration de travaux à proximité de réseaux \(DT-DICT\) \(professionnels\)](#)



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

